

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été redressées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹
Montréal, le (date d'approbation)

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n^oA 129449

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions et services rendus	343 402	185 629
Subventions (note 8)	1 016 851	1 059 831
Dons	2 723	3 335
Intérêts	8 379	1 666
	1 371 355	1 250 461
CHARGES		
Salaires et charges sociales	979 629	950 424
Communications	46 885	32 635
Fournitures diverses	38 883	17 070
Honoraires professionnels	29 636	26 091
Frais transactionnels	23 774	20 598
Dépenses diverses	29 041	20 906
Escomptes accordés	13 533	6 992
Allocations	12 506	14 174
Entretien de l'immeuble	9 756	8 963
Frais de sortie	9 727	247
Nourriture	6 505	5 693
Frais de déplacement	5 210	3 490
Photocopieur	4 193	2 853
Taxes et permis	3 292	3 469
Intérêts et frais de banque	1 675	1 520
Amortissement des immobilisations	1 514	2 085
Assurances	2 646	4 616
Formation - Perfectionnement	1 041	2 133
Frais de transport	305	76
Frais de poste	147	254
	1 219 898	1 124 289
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	151 457	126 172

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023		2022
	Investi en immo- bilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	6 022	389 647	395 669
Redressement de l'exercice précédent (Note 2)		106 833	-
SOLDE AU DÉBUT	6 022	496 480	502 502
 EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	 (1 514) ⁽¹⁾	 152 971	 151 457
SOLDE À LA FIN	4 508	649 451	502 502

⁽¹⁾ Correspond à l'amortissement des immobilisations

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

BILAN

AU 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	ACTIF	
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	615 168	257 449
Placements temporaires (note 4)	101 570	100 000
Créances (note 5)	56 145	239 653
Frais payés d'avance	2 009	346
	<u>774 892</u>	<u>597 448</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>4 508</u>	<u>6 022</u>
	<u>779 400</u>	<u>603 470</u>
	PASSIF	
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	65 022	100 775
Produits perçus d'avance	43 137	-
Apports reportés (note 8)	17 282	193
	<u>125 441</u>	<u>100 968</u>
	ACTIF NET	
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	<u>4 508</u>	<u>6 022</u>
	<u>649 451</u>	<u>496 480</u>
	<u>653 959</u>	<u>502 502</u>
	<u>779 400</u>	<u>603 470</u>

APPROUVÉ

Administrateur

Administrateur

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	151 457	126 172
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 514	2 086
	152 971	128 258
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	183 508	(211 243)
Frais payés d'avance	(1 663)	(346)
Créditeurs	(35 753)	45 330
Apports et produits reportés	17 089	(59 576)
Produits perçus d'avance	43 137	-
	206 318	(225 835)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	359 289	(97 577)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du placement	(1 570)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 570)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	357 719	(97 577)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	257 449	355 026
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	615 168	257 449

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une entreprise sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs principaux sont :

favoriser l'amélioration de la qualité de vie de la population du quartier Côte-des-Neiges ;

promouvoir l'organisation d'activités communautaires et de loisirs auprès de la population ainsi que des institutions publiques et privées

combattre l'isolement, favoriser l'autonomie et la prise en charge individuelle et collective par le biais d'activités communautaires, de loisirs et d'activités sportives

favoriser et promouvoir l'intégration de la population multi-ethnique à la vie québécoise ;

rendre les activités communautaires,- de loisirs et les activités sportives accessibles à l'ensemble de la population du quartier Côte-des-Neiges

2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

En 2023, l'organisme a réalisé que les subventions de l'exercice terminé le 31 mars 2022 avaient été sous-évaluées de 106 833.42 \$. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2022 ont été redressés. Les produits de l'exercice 2022 ont été augmenté de 106 833.42 \$ et les subventions à recevoir au 31 mars 2022 ont été augmenté du même montant.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Inscriptions et services rendus

Les produits d'inscription et services rendus sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	5 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

4-PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Épargne à terme, taux de 0,75 % échéant le 17 octobre 2025	101 570	100 000
	<u>101 570</u>	<u>100 000</u>

5- CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Subventions à recevoir	50 807	237 319
Autres	3 054	100
Taxes à la consommation	2 284	2 234
	<u>56 145</u>	<u>239 653</u>

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	153 977	151 018	2 959	3 698
Équipement informatique	62 443	60 894	1 549	2 324
	<u>216 420</u>	<u>211 912</u>	<u>4 508</u>	<u>6 022</u>

7- CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	26 183	13 043
Sommes à remettre à l'État	-	35 529
Salaires et vacances courus	38 839	52 203
	<u>65 022</u>	<u>100 775</u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

8- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2022	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
CIUSS-DRSP : Activités parascolaires	193	-	193	-
Ville de Montréal	-	159 665	142 383	17 282
	<u>193</u>	<u>159 665</u>	<u>142 576</u>	<u>17 282</u>

9- SUBVENTIONS

	2023	2022
	\$	\$
Centraide	232 500	233 883
Ville de Montréal - Gestion d'un centre communautaire	142 383	172 658
Ministère du Loisir et du Sport	153 845	130 486
Ville de Montréal - Animation de loisirs	119 363	111 984
Ville de Montréal - Entretien	109 245	133 816
Emploi d'été Canada	76 082	85 128
Ville de Montréal - GCC Bronfman	32 900	-
Ville de Montréal - Camp de jour	25 565	34 615
CIUSSS - DRSP - Activités parascolaires	24 912	42 871
Ministère de la Famille	21 261	44 846
CSSDM - Tutorat	20 000	12 308
CIUSSS - DRSP - Répit	14 872	14 070
Ville de Montréal - Entretien Bronfman	11 208	-
Ville de Montréal - Projet un peu plus de répit	10 005	-
CIUSSS - DRSP - SIPPE	8 477	18 073
Altergo	5 663	-
Ville de Montréal - Animation Bronfman	2 500	-
CIUSSS - Remboursement camp de jour	2 283	5 090
FQCCL - Population active 22	2 217	-
Ville de Montréal - PALIM	1 570	-
Ville de Montréal - Politique de l'enfant	-	8 408
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Programme PILI)	-	8 596
Carrefour Jeunesse - Camp de jou	-	2 000
Conseil des Églises	-	1 000
	<u>1 016 851</u>	<u>1 059 831</u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit principalement sur les créances. L'organisme évalue de façon continue les créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créiteurs.